

De: Accès à l'information - Chaudière-Appalaches
Envoyé: 2 octobre 2024 14:10
À:
Objet: RE: 200878996_Demande d'accès à l'information
Pièces jointes: Documents transmis_1131, rue Johnson, Thetford Mines.pdf; Art. 53-54.pdf; Avis de recours.pdf

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 12 septembre dernier, concernant les documents en lien avec la fiche GTC no 5526, ayant pour adresse le 1131, rue Johnson à Thetford Mines (Rivière-Blanche).

Vous trouverez en pièce jointe les documents visés par votre demande.

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information
Bureau de la Chaudière-Appalaches /MF

Direction de l'accès à l'information
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
www.environnement.gouv.qc.ca





ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

Date de l'événement: 92:05:22		Heure: 14:30		DOSSIER: T- 12-92.05.22- 34-	
Org. impl.: Ultramar Canada Inc.					
Adresse : 165, rte des îles, St-Romuald		Tel: (418) 835-8164		NO-VILLE: 27260	
Endroit de l'acc.: Plan Ultramar, 1131 Johnson		(Rivière-Blanche)		Nb. diapo: 6	
Th. Ruines					
Produit en cause: Huile à chauffage		Etat du Produit L/S/G ? : L		Quantités PRECIS: APPROX.: *	
NoClass	Class	ONU(UN)	1202	Imp.	90000.0
	3.2	NA-	0	Dév.: 2000.0	
				Rec.: 1800.0	SansDev:
CONTAMINATION					
Eau	Air	Sol	Explications: Eaux du fossé. Sol à l'endroit du lieu d'entreposage		
*		*			
Type d'acc.: Rout:* Ferro: Marit: Aérien: Réser: Dév.Sauvages: Autres:					
Explications: Débordement d'un réservoir lors du remplissage.					
Signalé par: Marcel Gariépy, chef distribution				Appel reçu à: 15:45:	
				Fin conversation : 15:50:	
Organisme: Ultramar Canada				Tél: (418) 835-8168 Date: 92:05:22	

PERSONNES PRESENTES SUR LES LIEUX TECHNOLOGIQUE

Sortie (O/N)? O		Emission d'un certificat d'urgence ?	
Urgence-Environnement Québec		Rendu sur les lieux à: 17:00:	
Guy Paradis, les 22, 23 et 27 mai.		Quitte les lieux à: 22:15:	
Représentant de la cie impliquée: Claude Fortin, responsable mécanique, le 22.			
Responsables municipaux:			
Autres: Thérèse Lacroix, gérante du dépôt.			
Martial Thibault, chauffeur, le 22. Michel Gosselin cont., Sani-mobile, le 22.			
Transféré à:		ZONE : 0	
IND	No Cir.	X :	0.00
	No Man.	Y :	0.00
		PERIODE DE TRAITEMENT	
		Int. Ext. Comb. *	
COMPTE RENDU DE L'EVENEMENT			
Débordement d'un réservoir suite à une mauvaise opération lors du remplissage. Lieu d'entreposage non étanche. L'huile s'est répandue dans le fossé à l'aval. Trou creusé au début du fossé et fossé obstrué par de la terre à 2 en droits. Nettoyage et récupération par Sani-mobile. Cependant, il vient toujours de l'huile dans le trou après la vidange. Tuyau de récupération installé.			
Coûts estimés ?		0	
Par: Guy Paradis		Date: 92:05:23	



Doss.: T-12-92-05-22-34
7110-12-92-27260-01

92.05.22

15 h 37 Signalement à l'équipe de garde d'Urgence-Environnement, région 03

15 h 40 Téléphone de Carol Drouin, équipe de garde région 03

Déversement d'hydrocarbures au dépôt d'Ultramar Canada près de Thetford-Mines. Au moins 500 à 1 000 litres de déversés. Le tout se répand en dehors du dépôt. Claude Fortin est sur les lieux.

15 h 45 Téléphone à Marcel Gariépy d'Ultramar Canada

Dépôt situé au 1131, rue Johnson à Rivière Blanche. Ils ont épandu des absorbants pour confiner le produit déversé. Je me rends sur les lieux.

17 h Arrivée sur les lieux

Je rencontre premièrement M. Martial Thibault, chauffeur chez Transport Jacques Auger de Laurier-Station, téléphone: (418) 728-3064.

Le déversement s'est produit suite à une mauvaise manœuvre ou un mauvais fonctionnement des équipements lors du remplissage d'un réservoir. L'huile à chauffage s'est répandue à l'intérieur de la digue qui ceinture le plan (photo 2), mais comme celle-ci n'est pas étanche, l'huile est ressortie dans un fossé (2 000 à 3 000 litres selon M. Thibault). Le fossé a été bloqué avec des absorbants granulaires (photo 3). L'incident est arrivé vers 14 h 30 selon le chauffeur. L'huile s'est déversée à partir du haut du réservoir, elle coulait encore lors de ma visite.

Je rencontre par la suite M^{me} Thérèse Lacroix, gérante du plan (Gestion Info. Pro. inc.)

Je parcours le fossé en aval de l'endroit où des absorbants granulaires ont été répandus (une quarantaine de poches). Une certaine quantité d'huile n'a pas été

arrêtée par les absorbants et se retrouve dans le fossé et dans le ruisseau qui passe à quelque 100 mètres du dépôt (photo 4).

17 h 35 Arrivée de Claude Fortin d'Ultramar Canada

Entente pour boucher le fossé avec des voyages de terre et faire venir un récupérateur.

De l'huile coule encore le long du réservoir.

18 h 30 Trou creusé à la pelle mécanique par Marcel Lessard et Fils ltée téléphone (418) 335-7679 en bas de la digue au début du fossé (photo 5) et fabrication du 1^{er} barrage.

19 h 15 Fabrication d'un 2^e barrage sur le fossé près de l'arrivée au ruisseau.

19 h 35 Arrivée de Michel Gosselin, contremaître de Sani Mobile inc.

20 h Arrivée des équipements et du camion-vacuum de Sani Mobile inc.

- Pompage de l'huile dans le trou creusé en bas de la digue et nettoyage du fossé avec vacuum par Sani Mobile inc. satisfaisant.

- Trou vidé à quelques reprises mais il revient toujours de l'eau et de l'huile dedans après vidange.

22 h 15 Fin des travaux pour ce soir et départ des lieux. La situation est sous-contrôle.

92.05.23

15 h 40 Arrivée sur les lieux

Je rencontre le mari de la gérante qui récupère manuellement de l'huile dans le trou creusé en bas de la digue du dépôt.

J'inspecte le fossé en aval du 1^{er} barrage, seulement quelques traces d'huile.

Sur le dépôt, il n'y a plus de liquide en surface. On voit cependant que le sol est imbibé.

16 h 10 Départ. À revoir la semaine prochaine

Je lui dis que la situation est sous-contrôle. Il va me téléphoner lundi le 25 mai.

92.05.25

10 h 5 Téléphone de Marcel Gariépy, d'Ultramar Canada

Ce qu'il reste à faire:

- pomper l'huile qui vient dans le trou en bas de la digue du dépôt;
- ramasser les absorbants;
- remettre les lieux en état.

Travaux cette semaine.

92.05.26

15 h 30 Téléphone de Marcel Gariépy d'Ultramar Canada

Les travaux se feront demain. Je me rendrai sur les lieux.

92.05.27

9 h 15 Arrivée sur les lieux

Je rencontre Marcel Thibault, homme de cour chez Ultramar Canada.

Celui-ci récupère l'huile dans le trou creusé en bas de la digue du plan à l'aide de couches absorbantes. Travail non efficace.

Je téléphone à Marcel Gariépy. Je lui demande de faire venir un récupérateur pour vider le plus possible l'eau et l'huile qui se trouvent dans le trou. Il est d'accord. Ensuite, le trou sera enterré en laissant un tuyau de récupération.

En avant-midi, Sani Mobile inc. vient pomper le liquide dans le trou ensuite l'opérateur de la compagnie Marcel Lessard et Fils Ltée pose un tuyau de récupération dans le trou et il entoure le tuyau de sable. Ensuite, le terrain est égalisé et les barrages sur le fossé défaits.

Des absorbants en couche sont laissés dans le ruisseau en aval de l'arrivée du fossé car il passe toujours un peu d'huile.

Je demande, par téléphone, à Marcel Gariépy de pomper dans le tuyau de récupération à chaque jour tant qu'il y aura présence d'huile et de vérifier les absorbants laissés sur le ruisseau. La gérante doit s'occuper du suivi. Le produit récupéré dans des contenants sera gardé sur place.

14 h 45 Départ des lieux

Dossier transféré au Service industriel pour suivi.

92.07.29

14 h 50 Téléphone à Claude Fortin d'Ultramar Canada

La récupération a été faite régulièrement. Depuis le début juillet, il n'y a plus d'huile dans le tuyau de récupération. Les absorbants dans le ruisseau ont été ramassés.



GP/md

Guy Paradis
Coordonnateur Urgence-Environnement



Photo #: 1 Date: 92-05-22

Ident.: DEPOT Ultramar
Rivière Blanche

Note: _____

vue du dépôt

D.P.



Photo #: 2 Date: 92-05-22

Ident.: _____
Huile à l'intérieur
de la digue de dépôt

Note: _____

D.P.



Photo #: 3 Date: 92-05-22

Ident.: _____

Note: Huile dans le
fossé en aval de la digue

D.P.





Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
DIRECTION RÉGIONALE
DE LA CHAUDIÈRE ET
DES APPALACHES

+12 92-05-22.34

N/D: 7110-1292-2726001

2 12

Photo #: 4 Date: 92-05-22

Ident.: Dépôt ultramar
Rivière Blanche

Note: Ruisseau qui se jette
le fossé

M.P.

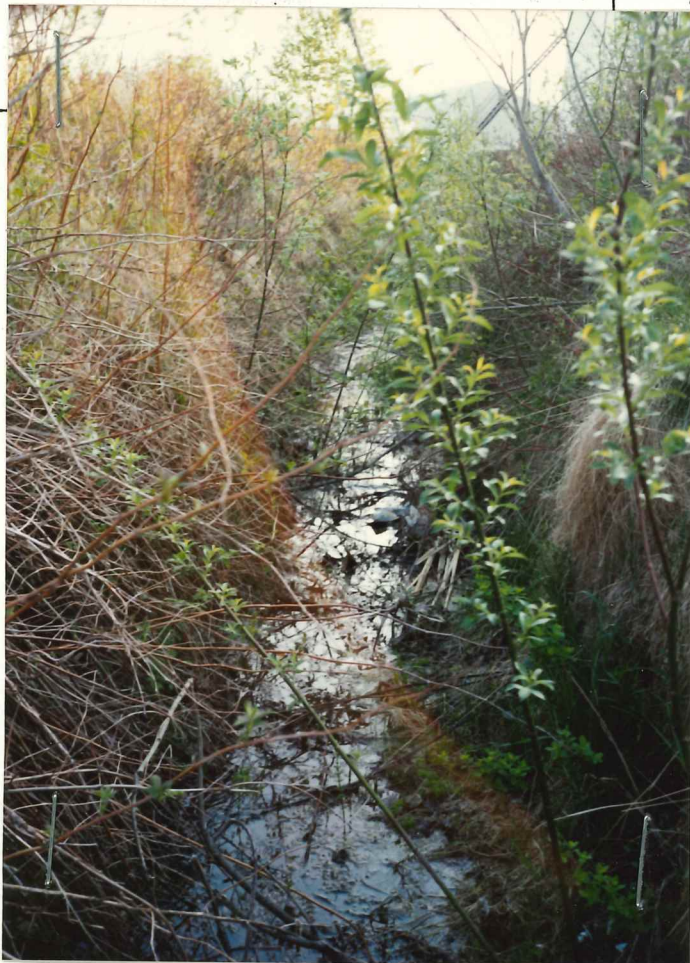


Photo #: 5 Date: 92-05-22

Ident.:

Note: Trou creusé immédiatement
en bas de la digue
et fossé obstrué.

M.P.



Photo #: Date:

Ident.:

Note:

Chaudière-Appalaches

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-12-01-01995-00 DATE DE RÉDACTION : 92 / 11 / 10
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 92 / 11 / 10
A M J

HEURE : - Arrivée : 10²⁰

- Départ : 11⁰⁰

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : SERGE TURCOTTE

. ACCOMPAGNÉ DE : _____

. LIEU INSPECTÉ

Hydro-Québec Canada inc.
1131 rue Johnson
Rivière Blanche

. ADRESSE POSTALE (si différente)

Hydro-Québec Canada inc.
165 route des Élis
30 Rimouski

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non []

NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

art. 53-54

. PERSONNES RENCONTRÉES : Mme Thérèse Larocque, représentante

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS CROQUIS PLANS CARTES

[X]

[]

[]

[]

Nombre 2

ÉCHANTILLONS

[] [] [] [] [] []

EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES []
PRÉCISEZ

1. _____

2. _____

. BUTS : Vérifier le fonctionnement des puits de
recupération et l'état général des lieux

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-12.01-0995-00

DATE DE RÉDACTION : 92 / 11 / 10
A H J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Cette inspection fait suite à un déversement accidentel survenu le 29 mai 1992 au site de dépôt de mac de la compagnie Ultramar à Rivière Blanche. À ce moment, il avait été décidé de creuser un puits de récupération en continuant de l'eau du déversement afin d'éviter que le produit n'atteigne un fossé à proximité. Ainsi lors de mon inspection j'ai constaté que le dit fossé était toujours bloqué, cependant je n'ai remarqué aucune trace de produits pétroliers dans le fossé.

J'ai vérifié l'état du puits de récupération et j'ai constaté qu'il y avait encore un peu de produits pétroliers à la surface de l'eau contenue dans le puits. Selon Mme Lacroix le puits serait vidu à l'occasion et le liquide ainsi pompé serait placé dans le séparateur de dépôt de mac.

J'ai par la suite communiqué avec M. Claude Fauri responsable du dossier à la compagnie Ultramar qui m'a confirmé que le puits de récupération était pompé une fois par mois. Au tout début l'huile récupérée était placée dans des bails de 205 litres pour redistribution. Cependant aujourd'hui la quantité récupérée dans le puits est dirigée dans le séparateur car la quantité d'hydrocarbure serait beaucoup moins importante.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-12-01-3/1995-00 DATE DE RÉDACTION : 92 / 11 / 10
A M J

3. CONCLUSION

Il n'y avait pas de traces de fuites pétrolières dans le fossé longeant les eaux de surface en dehors de la propriété de même qu'en ailleurs autour du dépôt de résidu de la compagnie Ultramar Canada inc.

De même le puits de récupération semble bien fonctionner et les responsables de l'entreprise ont mis en place un programme de surveillance et de vidange de ce puits de récupération et les produits récupérés sont traités d'une manière acceptable.

Il n'y a donc pas d'infraction à la réglementation en vigueur.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-12-01-0199500 DATE DE RÉDACTION : 92 / 11 / 10
A M J

4. RECOMMANDATIONS

Comme il n'y a pas d'inspection à la réglementation en vigueur et que les responsables de la compagnie ont mis en place une procédure pour la récupération des produits pétroliers, je recommande de classer le dossier.

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR : SERGE TURCOTTE Serge Turcotte 92 / 11 / 10
(nom) (signature) A M J

. VÉRIFIÉ PAR : CYRILS BOUCHER Cyrils Boucher 92 / 11 / 10
(nom) (signature) A M J

. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Faire une vérification au mois de mai 93.

Ulthamar Canada inc
rue Johnson
Rivière Blanche

92-11-10

10:30



Au centre de la photo,
puits de récupération
insufflé et pompé
une fois par mois



Fosse bloquée
Aucune trace de produits
pétroliers dans ce fosse

Par: Suzanne

Chaudière-Appalaches

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-12-01-01995-00 DATE DE RÉDACTION : 93 / 12 / 16
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 93 / 12 / 16
A M J

HEURE : - Arrivée : 10^h15

- Départ : 10^h45

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : SERGE THRCOTTE

. ACCOMPAGNÉ DE :

. LIEU INSPECTÉ

H. Therman Canada inc
1131 rue Johnson
Rivière Blanche

. ADRESSE POSTALE (si différente)

H. Therman Canada inc
165 Route des F. As
38-Ronald

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non []

NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

. PERSONNES
RENCONTRÉES :

Aucune

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS CROQUIS PLANS CARTES

[X]

[]

[]

[]

Nombre 2

ÉCHANTILLONS

[] [] [] [] [] []

EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES []
PRÉCISEZ

1.

2.

. BUTS :

Vérifier le fonctionnement du pont de
recupération et les travaux de décon-
struction s'il y a lieu

N/RÉFÉRENCE : 7610-12-01-01995-00 DATE DE RÉDACTION : 93 / 12 / 16
A H J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Lors de mon inspection, il n'y avait aucune activité sur le site et la barrière demeurant accès au lieu d'entreposage était cadenassée. Je n'ai donc pas pu remplir le fonctionnairement des points de réception. Il y a encore sur place six ~~quatre~~ (4) réservoirs hors sol dont la capacité est estimée à 100 000 litres chacun.

Par contre le quai de chargement a été démantelé et ce dépôt de vase n'est donc plus utilisable. De même, selon des informations obtenues auprès du dernier exploitateur, ce dépôt de vase serait fermé depuis juillet 1993.

A ce sujet j'ai recueilli auprès de M. William Leclair, inspecteur au M.E.R. afin de connaître les exigences du M.E.R. Concernant les obligations du propriétaire en cas de démantèlement. Selon ce dernier, la compagnie H. Othman doit démanteler ses installations au plus tard deux (2) ans après la cessation de ses activités. De même elle doit fournir une étude de caractérisation à l'intérieur de ce délai. Selon M. Leclair, l'étude de caractérisation a déjà été réalisée mais elle n'est pas disponible au M.E.R. et en vertu du règlement sur les produits pétroliers, ladite étude ne serait pas exigible avant juillet 1995.

J'ai par la suite contacté M. Denis Paré, de la compagnie H. Othman qui m'a confirmé que les réservoirs ont été vidangés et nettoyés à l'été 1993. Le démantèlement complet du dépôt de vase sera effectué au

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-12-01-01995-00 DATE DE RÉDACTION : 93 / 12 / 16
A H J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Cours du mois de mai 1994, M. Paradis m'a informé que le suivi du puits de récupération était effectué par le ~~service~~ département d'environnement de la compagnie. De même une étude de caractérisation aurait déjà été réalisée et M. Paradis m'a déclaré que aucun terrain n'était rendu ou retiré sans qu'une caractérisation du site n'ait été effectuée de façon à rendre le terrain conforme aux critères du Menig.

Aussi après vérification auprès de M. Bruce Tremblay, responsable de l'environnement chez H. Othman, ce dernier m'a pu m'informer sur la nature exacte du suivi qui était effectué. Cependant M. Tremblay m'a dit qu'il effectuerait des recherches afin de pouvoir répondre à nos interrogations.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-12-01-01995-00 DATE DE RÉDACTION : 93 / 12 / 16
A M J

3. CONCLUSION

Comme nous n'avons pas actuellement d'information sur la nature et l'étendue d'une possible contamination des lieux par des produits pétroliers, je ne suis pas en mesure ~~de~~ de déterminer s'il y a infraction à la réglementation en vigueur.

Toutefois compte tenu des activités qui ont eu lieu au cours de nombreuses années, il est raisonnable de croire que le sol soit contaminé par des produits pétroliers.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-12-01-01995-00 DATE DE RÉDACTION : 93 / 12 / 16
A M J

4. RECOMMANDATIONS

Demande par lettre certifiée les études de caractérisation effectuées ainsi que le plan d'action de la compagnie pour réhabiliter ce site.

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR : SERGE THRCOTTE [Signature] 94/01/14
(nom) (signature) A M J

. VÉRIFIÉ PAR : _____ [Signature] 94/01/20
(nom) (signature) A M J

. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Expédier la lettre de demande pour la caractérisation des sols et le plan d'action.



N/D : 7610-12-01-01995-00

Identification : Ultramar Canada
Rivière Blanche

Photo : 1 Date : 93-12-16

Notes : Vue générale
des installations



Photo : 2 Date : 93-12-16

Notes : Affichage à
l'entrée



Photo : Date :

Notes :

RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : 7610-12-01-01995-00 DATE DE RÉDACTION : 94 / 12 / 13
A M J

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 94 / 12 / 12 HEURE : - Arrivée : 11⁰⁰
A M J - Départ : 11³⁰

INSPECTEUR / INSPECTRICE SERGE THÉLOTTE

ACCOMPAGNÉ(E) DE _____

LIEU INSPECTÉ 41 Thomas Canada ADRESSE POSTALE (si différente) 41 Thomas Canada inc
1131 rue Johnson 2200 Av. McGill College
Rivière Blanche Montreal
H3A 3L3

PLAIGNANT(E) : Rencontré(e) oui [] non []
NOM/ADRESSE TÉLÉPHONE

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) : NOM/FONCTION TÉLÉPHONE
Lucienne

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) : PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)
[] [] [] []
Nombre _____

ÉCHANTILLONS
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRE(S) ANNEXE(S) [] 1. _____
PRÉCISEZ 2. _____

BUT(S) : Vérifier si les travaux de restauration
ont été réalisés

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-12-01-0/995-00 DATE DE RÉDACTION : 94 / 12 / 13
A H J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Lors de mon inspection, j'ai constaté que d'importants travaux de restauration ont été réalisés sur le site.

En effet, le sol a été remis à nu presque toute la superficie de l'ancien dépôt de mac de produits pétroliers et des sols sont entrecroisés sur les membranes de plastique. Il y a encore des excavations où le niveau de la nappe phréatique est visible.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-12-01-0199500 DATE DE RÉDACTION : 94 / 12 / 13
A M J

3. CONCLUSION

Comme nous ne connaissons pas le
niveau de contamination des sols, je ne
peux dire pour le moment si il y a des
infractions à la réglementation

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7910-12-01-01995-00 DATE DE RÉDACTION : 94 / 12 / 13
A M J

4. RECOMMENDATIONS

Effectuer un rappel auprès de l'Armée
Canada afin d'obtenir les études
de caractérisation disponibles ainsi que
le plan de réhabilitation des lieux

5. VÉRIFICATION

• RÉDIGÉ PAR : SERGE THROSTIC Serge Throstic 94 / 12 / 13
(nom) (signature) A M J

. VÉRIFIÉ PAR : _____ (nom) _____ (signature) _____ A / _____ M / _____ J

• COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale de la
Chaudière - Appalaches

N/D : 7610-12-01-01995-00 Date : 94-12-12

Photo : 1-2

Identification : 440th Avenue
Rivière Blanche

Notes : Vue générale de l'ancien
dépot de produits pétroliers



Photographies prises par: Sege Turcotte

Page : ____ de ____